

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie
RELEVÉ DE DECISIONS N° 19 – Mardi 21 février 2023

**Présidence de Madame
Claire THOURY**

Membres présents : Fanny ARAV, Michel CHASSANG, Jean-Pierre CABROL, Cynthia FLEURY, Benoit GARCIA, Hélène LANDEMORE, Giovanna MARSICO, Kenza OCCANSEY, Sandrine RUI, Mathieu SANCHEZ, François STASSE.

Membres excusés : Jean-François DELFRAISSY, Jacques LANDRIOT.

Invités participants : Bernard REBER et Min REUCHAMPS, garants.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie s'est réuni, mardi 21 février, sous la présidence de Mme Claire THOURY et a arrêté les décisions suivantes à l'issue des débats entre les membres présents :

VALIDATION DEFINITIVE DU RELEVÉ DE DECISIONS

Le Comité de gouvernance a adopté le relevé de décision du 13 février 2023, pour publication sur le site internet du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et sur le site internet de Convention citoyenne sur la fin de vie (<https://conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr>).

RETOUR DU COLLEGE DES GARANTS SUITE A LA SESSION 6

Le Collège des garants a présenté aux membres ses observations sur la 6^{ème} session de la Convention. Leurs retours ont porté, notamment, sur la question de l'aboutissement et de la prise en compte des travaux de la Convention.

Les garants ont également indiqué travailler à la production d'un second avis, qui sera distribué aux citoyennes et citoyens de la Convention pour information.

BILAN DES RETOMBÉES MEDIATIQUES SUITE A LA SESSION 6

Les membres du Comité de gouvernance saluent la médiatisation significative de la 6^{ème} session de la Convention, largement ouverte à la presse. Plus de 300 retombées médiatiques ont été recensées, dont une trentaine d'articles de presse, portant

notamment sur le vote du dimanche sur les grandes orientations de réponse à la question de la Première ministre.

Certains membres regrettent la médiatisation moindre des travaux sur les thématiques transversales (développement des soins palliatifs, respect du choix et de la volonté du patient, information, formation, etc.). Tous les membres s'accordent sur le fait que ces éléments sont pleinement constitutifs de la réponse que les citoyens souhaitent apporter à la question qui leur est posée, en particulier le soutien au développement des soins palliatifs, et qu'une visibilité d'égale importance à celle de l'aide active à mourir doit leur être donnée.

Le Comité de gouvernance, garant de la sérénité des débats, est très attentif aux réactions, notamment malveillantes, suscitées par les votes en session 6 sur les réseaux sociaux.

La question de l'ouverture et fermeture des prochaines sessions à la presse ainsi que l'éventualité d'un accompagnement à destination des conventionnels fera l'objet d'un point lors de la prochaine réunion du Comité.

RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION SUITE A LA SESSION 6

Le collectif d'animation a présenté, sur invitation du Comité de gouvernance, un bilan des réponses au questionnaire de satisfaction distribué à l'issue de la session 6.

PREPARATION DES SESSIONS D'HARMONISATION

Le collectif d'animation a présenté, sur invitation du Comité de gouvernance, les grands principes d'organisation de la phase d'harmonisation.

Il propose de consacrer la 7^{ème} session de la Convention à la consolidation et la stabilisation des propositions sur les thèmes transverses du « quoi qu'il en soit » et des modalités d'ouverture de l'accès à l'aide active à mourir. Il suggère également d'acter la stabilisation du pré-rédactionnel au travers d'un vote en fin de session 8.

Le Comité de gouvernance a acté ces grands principes et précisé le programme de la session 7 sur plusieurs points.

Il a décidé, à l'unanimité de ses membres, de la tenue d'un vote au cours de la session sur le format définitif du livrable.

Afin d'éclairer les travaux des conventionnels, le Comité de gouvernance a également acté l'organisation d'un temps d'audition au cours de la session 7, sur le sujet du discernement et des maladies psychiques.

La participation active des conventionnels à la rédaction du livrable, souhaitée par certains, a également fait l'objet d'échanges entre les membres. Le Comité de gouvernance rappelle

que la méthode de production du livrable final a déjà été approuvée par un vote au cours de la session 5, lequel excluait explicitement l'institution d'un comité de rédaction. Il propose néanmoins qu'en session, les rapporteurs accompagnent le suivi de relecture dans les groupes.

Enfin, les réponses aux sollicitations reçues par les citoyens seront insérées dans le prochain carnet de bord citoyen.

POINT SUR LE DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE DES COMPETENCES DES CITOYENNES ET CITOYENS

Un point d'avancement est fait sur le dispositif de reconnaissance des compétences des conventionnels dans le cadre de la Convention citoyenne (dispositif initié mi-février).